

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
» » » » » » » » » » »	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Cléricisme et Religion

Nos adversaires se refusent à admettre que les Républicains fassent une différence entre la religion dont ils entendent respecter la libre exercice et le cléricisme qu'ils combattent et veulent détruire. Nous ne confondons pas plus celui-ci et celle-là que nous n'avons confondu le nationalisme et le patriotisme.

Le cléricisme est l'exploitation politique de la religion comme le nationalisme était l'exploitation politique du patriotisme. Si nous trouvons légitime que des croyants sincères pratiquent comme ils l'entendent le culte de leur choix, nous ne pouvons admettre que l'Eglise catholique use sur eux de son autorité pour les grouper en un parti politique qu'elle dirigerait à son gré, par qui elle exercerait sur le gouvernement de notre pays une influence que nous ne voulons pas subir. La religion, voilà son affaire ! Dans ce domaine elle a droit à la pleine liberté et l'Etat n'a aucune qualité pour y intervenir. Mais la politique ne la regarde point et les républicains ne peuvent tolérer qu'elle y intervienne.

Chacun chez soi. Tel est le grand principe que la loi de séparation a consacré. La distinction s'affirme très nettement, comme on voit. Mais la confusion est trop profitable aux réactionnaires pour qu'ils ne s'efforcent pas de la faire durer. Car, sous prétexte de sauvegarder la liberté de la religion qui n'est pas menacée, ils ne visent qu'à maintenir la domination du cléricisme.

En quoi la liberté religieuse est-elle atteinte ? Voilà ce qu'il faudrait démontrer. La religion n'est-elle pas libre quand ses fidèles la peuvent pratiquer sans entraves ? Si oui, pourquoi nous indiquer quels sont les articles de loi qui interdisent aux catholiques d'aller à la messe ? Voudrait-on nous faire connaître les pénalités encourues par ceux qui vont communier ? A-t-on mis des gendarmes devant les confessionnaux pour en défendre l'entrée aux dévots ? La République a-t-elle employé sa police à empêcher les baptêmes, les mariages ou les enterrements religieux comme on le faisait sous l'Ordre Moral pour les enterrements civils ?

Non seulement la République n'a rien fait de tout cela — se refusant à traiter les catholiques de la même façon que ceux-ci, quand ils étaient au pouvoir, traitaient leurs adversaires — mais encore pendant 36 ans, c'est elle qui leur a fourni gratuitement les églises, qui a logé gratuitement les prêtres et qui les a payés.

Sous le régime de la Séparation — en dépit de tous les mensonges cléricaux, — les églises restent ouvertes et les prêtres peuvent fonctionner comme par le passé. Rien n'est changé, sauf que les pratiquants paient eux-mêmes les frais de leur culte.

Mais les journaux catholiques citent triphalement des déclarations de personnalités républicaines affirmant leur intention de lutter toujours contre l'influence de l'Eglise. « Vous voyez bien, s'écrient-ils que vous êtes les ennemis de la religion ! »

Ah ! ça, mais les républicains et les libre-penseurs n'ont jamais renoncé, que nous sachions, au droit d'exprimer leurs idées et de propager leurs doctrines. Ce faisant, ils n'attendent nullement à la liberté d'une religion quelconque. Ils usent simplement de la liberté de conscience qu'ils ont eux-mêmes proclamée. Elle leur a coûté assez cher à conquérir pour qu'ils s'en servent sans qu'on ait le droit de leur en faire un reproche.

Personne n'ignore que les principes républicains et ceux catholiques sont absolument contradictoires. Faudrait-il pour cela que nous nous abstenions de les faire connaître ? Ce serait un peu fort. Tout ce que les catholiques ont le droit de demander, c'est que la loi républicaine réserve à chacun des droits égaux et la même sau-

vegarde dans la commune liberté. Ils ne peuvent pas exiger davantage.

Tout le monde a le droit d'exprimer son opinion et de discuter celle qu'on lui oppose. Les cléricaux ont toujours fait contre nos idées une propagande active. L'Eglise, par ses 36.000 chaires, par ses innombrables journaux, attaque chaque jour les doctrines républicaines. Nous n'avons jamais eu l'idée de nous en plaindre et de prétendre qu'elle attentait ainsi à notre liberté. Nous avons répondu à cette propagande par notre propagande.

Mais ce régime de libre discussion est précisément celui que l'Eglise redoute au-dessus de tout. Pendant des siècles elle l'a pros crit, faisant taire toute contradiction par le supplice et la mort du contradicteur, élevant seule la voix dans le silence des peuples agenouillés.

Aussi considère-t-elle comme une persécution le fait seul d'entendre discuter ses affirmations et ses dogmes.

Seulement ses plaintes n'émeuvent pas beaucoup de monde et ses fidèles eux-mêmes, constatant qu'ils ont toujours l'entière liberté de pratiquer leur religion, finissent bien par comprendre que l'Eglise leur dit des mensonges. Ce jour-là la foi sera bien près de mourir en eux.

Emile LAPORTE

## Chambre des Députés

Séance du 18 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On discute une proposition de M. Viollette tendant à modifier l'article 33 du code civil de manière que les enfants adultérins puissent être reconnus.

MM. de Beauregard et Lasies se plaignent qu'on sacrifie les droits des enfants légitimes aux droits des enfants nés hors du mariage.

M. Viollette, rapporteur, soutient que sa proposition est conforme à l'équité et qu'elle vient d'ailleurs, d'être inscrite dans le nouveau code allemand.

M. Beauregard insiste pour que la commission ajoute un article sauvegardant les droits des enfants légitimes, ce qui lui permettra de le voter.

M. Charles Benoit pense que le projet devrait être renvoyé à la commission.

M. le rapporteur de la commission, repousse le renvoi.

M. Lasies : Si l'on vote la loi telle quelle on tue la première famille.

M. Guyot-Lessaigne, garde des sceaux, dit que la loi est indispensable pour faire cesser la situation faite actuellement aux enfants adultérins.

Le renvoi est repoussé par 340 voix contre 234.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

M. Hector Depasse adresse au ministre des finances une question au sujet des receveurs buralistes qui sont, dit-il, d'anciens soldats chevronnés ou d'anciens journalistes, ou hommes de lettres chevronnés aussi.

Ces agents sont soumis à un régime d'arbitraire et de caprice qui dure depuis un siècle. Ils se doivent au public depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

L'orateur prie le ministre de le soustraire à cette loi astronomique.

M. Caillaux répond que ce dont se plaint M. Depasse est inscrit dans la loi et qu'il doit la faire observer tant que celle-ci n'est pas rapportée.

D'ailleurs, le ministre promet de déposer prochainement un projet qui remédiera à la situation signalée par M. Depasse.

La Chambre revient alors à la discussion de l'interpellation sur la situation financière.

M. Guillaumet, se demande comment il serait possible de réaliser des économies.

Il y a d'abord, beaucoup trop de fonctionnaires : un par trois patentés.

Pour améliorer sérieusement la situation dit l'orateur, il faut procéder à une large décentralisation administrative, de façon à ne pas demander au

pays plus qu'il est nécessaire pour les services publics.

Le gouvernement a de vastes projets. Il ne fera la grande réforme des retraites ouvrières qu'à la condition d'établir le monopole de l'alcool.

Quant à l'impôt sur le revenu, il est à craindre qu'on n'aboutisse à des déceptions. Sans doute il est juste de supprimer certains de nos impôts qui frappent inégalement les contribuables, mais il est indispensable de procéder à une évaluation de la propriété non bâtie avant d'appliquer l'impôt sur le revenu.

L'orateur constate en terminant, que la plupart des abus se perpétuent parce que le contrôle des traitements est tout à fait insuffisant, les règlements des comptes terminés beaucoup trop tard.

La question des finances est la première de toutes, car sans de bonnes finances, les réformes sociales sont impossibles. Il faut choisir entre deux voies celle de l'imprévoyance et celle de la prudence et de la raison.

M. Caillaux, ministre des finances, se réserve de répondre ultérieurement sur la question de l'impôt sur le revenu ; sur la question du monopole de l'alcool, il paraît bien difficile d'en faire l'application dans un pays où cette industrie est si disséminée.

Théoriquement, on peut concevoir un monopole des instruments de production de l'alcool, mais pratiquement, la question est difficile à résoudre.

En ce qui touche l'évaluation de la propriété non bâtie, l'orateur ne croit pas qu'on puisse revenir à la méthode ancienne, car il est impossible de tenir le cadastre au courant.

Le ministre ne nie pas que notre pays ne s'enrichisse pas tant que les pays qui l'entourent. Il ne faudrait, dit-il, cependant pas exagérer. Les chiffres que l'on recueille sont parfois décevants.

Au point de vue industriel, notre pays ne s'est pas sans doute enrichi dans la même mesure que ses concurrents. Pourquoi ? Les raisons qu'on en peut donner sont multiples. Il en est une qu'il ne faut pas oublier. Le sous-sol de la France n'est pas aussi riche que celui des nations qui l'entourent.

Quant à notre situation financière, le ministre reconnaît qu'elle impose beaucoup de prudence, un contrôle vigilant et qu'elle exige impérieusement des économies.

L'interpellation se termine par le vote, à mains levées, de l'ordre du jour pur et simple accepté par M. Caillaux.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

### Un lock-out à Saint-Petersbourg

Un grand nombre d'ouvriers, réunis en meeting, ayant constaté que de nombreux propriétaires d'usines de Saint-Petersbourg devant organiser un lock-out secret, acceptent des commandes qu'ils font exécuter à l'étranger avec bénéfice tout en renvoyant leurs ouvriers, ont décidé de faire appel aux ouvriers des usines étrangères pour qu'ils réclament, par solidarité, le boycottage des commandes russes.

### Stratégie électorale

L'assemblée des membres de l'union des employés des postes et télégraphes a décidé de voter aux élections en faveur des cadets au lieu de voter pour les candidats du bloc des partis de gauche, afin de ne pas fractionner les voix de l'opposition.

### Attentat contre un général

A Neumargelan, dans le district de Ferghana (Turkistan russe) un individu a tiré un coup de revolver sur le major général Pokotilo, gouverneur militaire du territoire de Ferghana, au moment où il sortait de l'église.

Le major général Pokotilo n'a pas été atteint.

Le meurtrier a été arrêté.

### Les Elections

A l'instigation du préfet de la ville, le professeur Kovalevsky, qui avait été nommé candidat à la Douma par le parti constitutionnel démocrate, a été

rayé de la liste des électeurs comme n'ayant pas un an de résidence à Saint-Petersbourg.

## La Faillite des Graphologues

Les graphologues sont en mauvaise posture : la deuxième révision de l'Affaire leur a porté un coup mortel, et voici qu'un professeur de la Sorbonne, M. Alfred Binet, fait leur procès à son tour.

M. Binet a institué des expériences abondantes et variées. Et il en résulte :

1° Demandez à un graphologue professionnel : « Ceci est-il une écriture d'homme ou une écriture de femme ? » Et l'expert se trompera en moyenne une fois sur quatre. Notez que s'il choisissait au petit bonheur, ces chances d'erreur seraient tout juste doublées.

M. Binet a eu l'idée de grouper les autographes du peintre Henner et d'un imbécile, de Paul Bort et d'un ahuri, etc. Puis, il a prié MM. les graphologues de désigner dans chaque couple l'homme cultivé. Sur cent cas, n'importe qui « gagnerait » cinquante fois à pile ou face. A force de réflexions, les maîtres en l'art de disséquer des pattes de mouche ont remporté soixante et un succès : c'est mince.

3° Aux docteurs en graphologie, M. Binet a présenté onze couples qui apparaillaient chaque fois l'écriture d'un honnête homme, celle d'un assassin. « Où est l'œuvre du criminel ? » M. Crépieux-Jamin qui a du flair, a deviné juste huit fois. Mais ses illustres confrères ont commis cinq erreurs, cinq gaffes sur onze réponses : le hasard ne serait pas plus aveugle.

Si la graphologie est incapable de nous dire le sexe, l'intelligence et la moralité des « scripteurs », il ne lui reste plus qu'à se taire, qu'elle demeure un joujou inoffensif aux mains de jeunes filles, soit. Mais pour l'amour de l'humanité, qu'elle ne reparaisse plus devant les conseils de guerre !

## Le gramophone électoral

On lit dans les journaux anglais, qu'à l'occasion des élections qui ont lieu actuellement dans le comté de Londres pour le renouvellement du Conseil provincial, il a été décidé de généraliser l'emploi du gramophone pour répandre le discours des candidats libéraux.

Chaque candidat fera enregistrer son principal discours, dans un de ces appareils qui sera promené dans toutes les localités où le candidat ne pourra se rendre lui-même pour faire son discours aux électeurs, soit sur la voie publique, soit dans les meetings particuliers.

On s'attend à ce que les candidats conservateurs recourent au même procédé.

## Pain de bois

Un journal allemand consacré à l'industrie du bois, la Holzzeitung, apprend que la fabrication du pain à l'aide de la sciure de bois serait réalisée. A Berlin même, on annonce qu'on a construit une usine qui, chaque jour, produit environ 500 quintaux de pain de bois, qui se prépare en faisant subir à la sciure fermentée diverses manipulations chimiques, après quoi elle est mélangée avec un tiers de farine de seigle. On en forme une pâte que l'on pétrit à la manière de la pâte de farine et on soumet ensuite à la cuisson comme le pain ordinaire.

Jusqu'ici ce pain ne sert guère qu'à nourrir les chevaux. Nous aimons à croire qu'il ne servira jamais à autre chose.

## INGENIEUX IMPRESARIO

Les êtres de race anglo-saxonne ont vraiment des idées extraordinaires. Il y a quelque temps, nous parlions d'une distraction, d'un jeu et d'un spectacle qui fait fureur de l'autre côté de l'Atlantique ; il s'agit de la simulation de l'attaque de train par des Indiens, qui poussent le souci de l'exactitude jusqu'à détrousser les spectateurs, auxquels on remet, à la sortie, les objets qui leur ont été subtilisés durant cet accidenté voyage.

Sur les bords de la Tamise, on a fait aussi bien, peut-être mieux ! Un impresario ingénieux s'est arrangé de façon à donner aux curieux qui visitent son établissement l'impression d'un sinistre semblable à ceux qui détruisirent San-Francisco et Valparaiso.

Deux fois par jour, à l'Hippodrome de Londres, on donne au public l'illusion d'un tremblement de terre et d'un grand raz de marée.

Un de nos confrères du Standard ayant été interviewé par le directeur de l'Hippodrome, voici ce que lui raconta le curieux manager :

« Rien que pour produire le raz de marée, il nous a fallu poser cent dix tonnes de grosses conduites qui amènent 150.000 gallons d'eau se précipitant dans l'arène avec une telle force qu'elle emporte tout ce qui se trouve sur sa route. Le spectateur voit d'abord une ville de l'Amérique du Sud, tout ensoleillée, respirante de joie et de plaisir. Soudain, une légère secousse du sol ébranle les beaux monuments et les gracieuses maisons. Cet effet est dû à un abaissement du plan de toute la scène, produit mécaniquement. Puis, arrive le tremblement de terre prémoniteur : tout remue ; enfin, la grande secousse finale jette à bas les édifices. Les tuyaux de gaz supposés être sous terre, crèvent et prennent feu. Du moins, le spectateur voit l'incendie de la ville produit par le rayonnement de la lumière oxydrique sur de la vapeur d'eau. Les conduites d'eau éclatent aussi et jettent leur contenu sur l'arène. Enfin, le raz de marée arrive, et tout n'est plus que désolation et ruine. »

La mise en scène du tremblement de terre a coûté près de 250.000 francs et sa représentation revient à environ 75.000 francs par semaine.

Une seule chose manque et on est stupéfait que l'impresario anglais, désireux d'arriver à la réalisation absolue de la vérité, n'y ait pas songé ! Comment se fait-il que les spectateurs ne sentent pas l'odeur des chairs humaines roussies par l'incendie, ou bien celle des cadavres entrant en décomposition ? Comme cela, le spectacle serait peut-être plus impressionnant ! *Very quite well...*

## CHRONIQUE

### RÉACTION LITTÉRAIRE

Tandis que meurt la réaction politique en notre pays, la réaction littéraire ressuscite : elle ressuscite par les soins d'un des grands pontifes de la Patrie Française, M. Lemaître se venge sur Rousseau des déboires des anciens scrutins et des vieux ou récents scandales. J'avoue que M. Lemaître est cette fois mieux dans son rôle : il serait injuste de lui dénier tout talent ; s'il fut un politicien mal inspiré, il reste un critique averti. Les conférences qu'il nous donne n'ont sans doute pas la prétention d'être une œuvre documentaire et d'être une œuvre impartiale ; mais elles ont le mérite de se présenter comme un habile et félin réquisitoire.

Le réquisitoire n'est pas tout à fait nouveau dans les moyens qu'il emploie : opposer la vie de Rousseau à son œuvre pour en faire ressortir l'insincérité ou la folie de l'homme, est un procédé dont se servent depuis cent ans les curés de village devant leurs paroissiens ignorants et les frères des écoles chrétiennes devant

leur auditoire primaire ; M. Lemaître n'a donc, cette fois encore rien inventé ; mais il a su mettre en valeur des griefs vulgaires ; ce n'est pas un mince mérite.

Peu de chose à dire, en somme, sur le tableau qu'il trace de la vie de Rousseau ; et j'avoue que si l'on a tant ergoté sur la signification morale ou amoral de ses actes, Rousseau, dans son caveau glorieux, ne peut ni ne doit trop s'en étonner ; la faute en est à ses confessions ; quelques-unes et même les principales des misères de sa vie nous furent révélées par sa franchise testamentaire ; cette franchise ne manque point de beauté ; mais elle n'a point manqué de dangers et M. Lemaître nous en fournit une éloquente preuve.

Cependant M. Lemaître appuie méchamment sur certains circonstances pénibles à propos desquelles un homme de goût, comme lui, et de grande intelligence, aurait bien fait de ne pas trop insister ; sa méthode finit par prendre l'allure d'odieuses représailles ; le tribun et le politicien algrés s'est substitué violemment à l'universitaire sceptique et fin. Ce n'est pas à l'honneur de Jules Lemaître.

Il était bien utile en effet d'apprendre au monde qu'une des plus constantes bienfaitrices de Jean-Jacques était atteinte d'un mal secret, contracté au cours d'une existence irrégulière, et il était d'un grand intérêt que l'on connût toutes les petites intrigues minuscules qui se nouaient autour de ce grand homme, naïf et bon ! Il était surtout bien nécessaire, n'est-ce pas, d'établir, comme un clinicien psychologique, sa nervosité et son idée fixe (contestées d'ailleurs pour toute la période féconde et productive de sa vie, jusqu'aux confessions exclues) et de tenter de rabaisser le génie parce que le génie se trouve parfois associé dans certaines organisations mentales d'exception, à quelque grande tare héréditaire ou individuelle ! mais ira-t-on demander compte de leur névrose à tous les littérateurs et philosophes et hommes d'Etat illustres qui ont payé leur tribut au cours de l'histoire aux maladies nerveuses et à la folie ! Mais alors c'est le Christ qu'il faut bâfoyer, le Christ visionnaire, et César épileptique, et Pierre le Grand, et Napoléon, et Calvin, et Flaubert, et Dumas fils, et Maupassant, et Dolstoïenski, et Auguste Comte ; c'est tout cet imposant cortège d'hommes de pensée, d'imagination et d'action. Si c'est ce procès général qu'il institue, que M. Lemaître le dise ; nous pourrions alors suivre jusqu'au bout le développement paradoxal de sa thèse.

Mais si, en calomniant Jean-Jacques, il a voulu surtout faire le procès du « Discours sur l'Inégalité » et du « Contrat Social » qu'il le dise encore et qu'il ne prenne point le système par ce biais insincère et indigne de la calomnie biographique.

Jean-Jacques est mort, comme sont mortes les misères de son existence d'une heure ; mais le système, ou le faisceau d'idées nouées et reliées entre elles par cette grande ondulation sentimentale qui secoua toute la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sceptique et vint éclater à l'aurore du dernier siècle en une grande floraison romantique, ce système, ces idées qui sont aussi des sentiments et des rêves, restent et prennent le saisissant appareil d'une religion nouvelle. Si Jean-Jacques n'eût été qu'un philosophe on eût pu triompher de lui par l'analyse et par la dialectique ; encore que beaucoup de philosophes purs soient plus frappés de la part de vérité que contiennent ses paradoxes que des erreurs apparentes tant exploitées par la critique contemporaine ; encore que la haine de l'inégalité soit vivante au fond de bien des systèmes de revendications sociales et de réformations économiques ; encore que l'idée du contrat social, et l'opposition théorique de l'homme naturel et de l'homme social, soient le génial point de départ de la science sociologique tout entière, et qu'il faille toujours



revenir à Rousseau, comme à une source idéologique, soit qu'on veuille le réfuter et tenter des voies différentes, soit qu'on veuille le défendre et élargir ses propres voies : il eût pu se faire qu'il apparût comme théoricien, inconstant par endroits et contradictoire. Mais au-dessous de ses contradictions et de ses inventions d'idées désordonnées ou paradoxales, subsiste le fleuve d'émotion, de révolte et d'amour qui animé le discours et sauve le syllogisme.

Et à vrai dire, des désabusés et des décadents politiques comme Jules Lemaitre sentent bien, tout de même que c'est la foi et l'amour, la passion et la révolte qui font la nouveauté de Rousseau ; qui ne voudrait voir dans son édifice philosophique, qu'un tour de force intellectuel, ou un escamotage logique, se placerait à un faux point de vue. Rousseau n'est pas ou certains "littérateurs" feignent de le chercher. Et bien qu'il les dépasse par la force de l'idée, il les domine surtout par la puissance de sentir.

Lorsque, il y a quelques années, les cercueils de Voltaire et de Rousseau, furent sur ordre supérieur, ouverts pour mettre fin à une fausse légende propagée par Hugo et son entourage, les spectateurs émus eurent sous les yeux une saisissante image qui a toute la valeur d'un symbole ; la face ironique de Voltaire subsistait avec son sourire sec et railleur de squelette ; toute l'ironie des contes survivait dans ce masque sec d'outre-tombe ; — mais lorsque M. Berthelot souleva le couvercle du cercueil de Rousseau, ce fut parmi les assistants une stupeur religieuse : le corps, la face, avec la coloration des vivants et les traits conservés du grand homme, produisirent l'effet miraculeux d'une résurrection ; on eût dit que le mort allait se lever et parler à la foule. Il en est du système de Rousseau comme de sa dépouille : le système vit et parle aux cœurs, et sous le couvercle des démonstrations et des phrases on retrouve la couleur vivante et la chaleur de l'émotion !

MATHOS.

## INFORMATIONS

### Elections sénatoriales

SEINE-ET-OISE (VERSAILLES)

Votants..... 1.444

Majorité absolue..... 722

Ont obtenu :

MM. Collet, progressiste..... 785 v. (Eh)

Périer, anc. député radical socialiste..... 366 —

V.-F. Dreyfus, anc. député rép. de gauche..... 273 —

Vogt, soc. unifié..... 11 —

Daumont, rép..... 5 —

Il s'agissait de remplacer M. Moret, progressiste, décédé.

CALVADOS (CAEN)

Inscrits..... 1.144

Votants..... 1.129

Suffrages exprimés.... 1.129

Ont obtenu :

MM. Boivin-Champeaux, conseil. gén. rép..... 785 v. (Eh)

Le Hoc, maire de Deauville, radical..... 243 —

V. Lebrét, anc. garde des sceaux du cabinet Méline, prog..... 99 —

V. Porin, plébiscitaire..... 1 —

Il s'agissait de remplacer M. Duchesne-Fournet, républicain, décédé.

### Un crime de haute trahison

Le *Soi* publie l'information suivante que nous reproduisons sous réserves :

Un incident grave vient de se pro-

duire qui cause un grand émoi dans le monde politique et diplomatique.

A la suite de révélations scandaleuses, on a acquis des preuves qu'un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, soupçonné depuis longtemps déjà de manœuvres indélicates communiquait au Vatican des documents diplomatiques, émanant de nos représentants auprès des puissances étrangères. Ce haut fonctionnaire a été immédiatement déplacé, mais cela ne saurait suffire et l'on se demande si le gouvernement n'appliquera pas d'autres sanctions à ce crime de haute trahison.

### La situation financière en Indo-Chine

Des nouvelles satisfaisantes sont parvenues au ministère des colonies, relativement à la situation budgétaire de l'Indo-Chine. Les recettes effectuées en janvier au titre des articles 1<sup>er</sup> et 2 du budget général, s'élèvent à 2.200.000 piastres en augmentation de 404.000 piastres sur celles de janvier 1906.

Cette augmentation doit être attribuée d'une part à la naissance du mouvement d'exportation du riz ; d'autre part à la progression du rendement de l'alcool indigène, ailleurs qu'en Cochinchine, de l'huile minérale et de l'opium.

## Petites Nouvelles

Samedi soir a eu lieu à Rome un grand meeting anticlérical : plus de six mille manifestants y assistaient. Les orateurs ont été frénétiquement applaudis.

— Des tempêtes orageuses accompagnées de secousses sismiques ont été ressenties sur la côte du Chili.

— Dans la nuit de dimanche, au cours de rafales faites par la police, 354 arrestations ont été opérées à Paris.

— A la suite d'un article paru dans la *Dépêche*, une rencontre à l'épée a eu lieu à Nîmes entre le rédacteur du journal et M. Allamel. Celui-ci a été blessé à l'avant-bras droit.

— Le Sénat américain a adopté le projet de loi sur l'immigration, y compris la clause qui a été adjointe dans le but d'empêcher dorénavant l'immigration des coolies japonais aux Etats-Unis.

— Un organe officiel du gouvernement allemand dit que le gouvernement s'oppose à la discussion sur le désarmement à la prochaine conférence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

rence de La Haye.

— Un organe officiel du gouverne-

ment allemand dit que le gouverne-

ment s'oppose à la discussion sur le

désarmement à la prochaine confé-

punitives ; 3<sup>o</sup> certificat attestant que l'intéressé a une instruction militaire suffisante ; 4<sup>o</sup> relevé des contributions payées par la famille ; 5<sup>o</sup> certificat de composition de famille et avis motivé du Conseil municipal, modèle n<sup>o</sup> 5, annexé au décret du 1<sup>er</sup> mars 1890 ; 6<sup>o</sup> procès-verbal d'enquête de la gendarmerie ; 7<sup>o</sup> avis du préfet ; 8<sup>o</sup> demande de l'intéressé.

Parmi ces demandes, les chefs de corps examineront particulièrement celles qui ont été présentées et instruites antérieurement, et auxquelles il n'a pu être donné satisfaction faute d'un nombre suffisant de congés mis à la disposition des corps, ainsi que les demandes de militaires appartenant à une famille de cinq enfants vivants ou ayant un père sexagénaire. Ils leur donneront, à mérite égal, un rang de préférence.

Après avoir procédé au classement de ces demandes par ordre de mérite, les chefs de corps prononceront les envois en congé dans la proportion de 6 p. 100 du contingent de la classe de 1903.

Le 6 p. 100 doit être calculé, non sur l'effectif présent au 1<sup>er</sup> mars 1907, mais sur l'effectif global de la classe 1903. Cet effectif figure, pour chaque corps de troupe, dans la circulaire de répartition du contingent du 30 octobre 1904 (tableau de la 2<sup>e</sup> partie, colonne 4), déduction faite du nombre des ajournés de la classe 1902 qui y sont compris.

Lorsqu'un corps de troupe aura reçu un contingent inférieur à 100 hommes appartenant à la classe de 1903, il pourra être accordé 5 congés de soutien de famille pour 80 hommes ; 4 pour 60, 3 pour 50, 2 pour 30, et 1 pour 20 hommes ou moins de 20 hommes.

Les envois en congé accordés en vertu de l'arrêté du 24 mai 1905 (hommes mariés soutiens de famille), comptant deux ans de présence sous les drapeaux, continueront à être prononcés sans limitation de nombre.

Les envois en congé prévus par le présent arrêté devront être prononcés dans le plus bref délai possible à partir du 1<sup>er</sup> mars 1907.

Les généraux commandant les corps d'armée adresseront au ministre (direction de l'infanterie, bureau du recrutement), le 1<sup>er</sup> mai 1907, au plus tard, des états numériques de militaires envoyés en congé par application du présent arrêté.

Signé : G. PICQUART.

## CAHORS

### La Foi s'en va

La foi s'en va : elle se « la tire » de la conscience des pêcheresses et pêcheurs et du même coup elle entraîne avec elle la générosité qui alimentait les troncs et les plats des âmes.

Est-ce de l'indifférence envers les pasteurs, de l'incrédulité envers les dogmes de la religion ?

Quoi qu'il en soit, la foi s'en va : M. l'abbé Ed. Albe, curé du gentil faubourg Saint-Georges de Cahors, le constate avec amertume dans une lettre polycopiée qu'il adresse à tous ses paroissiens.

« Voilà 4 mois, écrit M. l'abbé Ed. Albe, que je suis curé de St-Georges. J'ai pu me rendre compte, non sans une vive douleur que les hommes et même les enfants de 12 ou 13 ans, quelques femmes aussi, ne viennent pas aux offices, et que par suite, ils n'entendent jamais la parole de Dieu. Indifférence, ignorance, manque d'énergie, que sais-je ? »

Et M. l'abbé Ed. Albe pensant avoir trouvé les motifs de l'absence aux offices de ses paroissiens et paroissiennes ajoute :

« Je t'ai destiné le fruit des économies que j'ai faites pendant dix-huit années et que j'ai constamment fait valoir, par les soins de mon notaire, en vue de te rendre aussi heureuse qu'on peut l'être par la richesse. Sans argent, ton éducation et tes idées élevées feraient ton malheur. D'ailleurs, tu dois une belle dot au charmant jeune homme qui t'aime. Tu trouveras donc dans le milieu du troisième volume des *Pandectes*, in-folio, reliées en maroquin rouge, et qui est le dernier volume du premier rang, au-dessus de la tablette de la bibliothèque, dans le dernier corps, du côté du salon, trois inscriptions de rente en trois pour cent, au porteur, de chacune douze mille francs... »

— Quelle profondeur de scélératesse ! s'écria le maître de poste. Ah ! Dieu ne permattra pas que je sois ainsi frustré.

« Prends-les aussitôt, ainsi que le peu d'arrangements économisés au moment de ma mort, et qui seront dans le volume précédent. Songe, mon enfant adorée, que tu dois obéir aveuglément à une pensée qui a fait le bonheur de toute ma vie, et qui m'obligera à demander le secours de Dieu, si tu me désobéissais. Mais, en prévision d'un scrupule de ta chère conscience, que je sais ingénieuse à se tourmenter, tu trouveras ci-joint un testament en bonne forme de ces inscriptions au profit de M. Savinien de

« C'est mal porté aux yeux de certaines personnes aujourd'hui d'aller à l'église, et les gens sans doute courageux sur d'autres points, ont une peur bleue de passer pour des cléricaux, et négligent, quelquefois, avec beaucoup de peine dans l'âme, de remplir leurs devoirs de catholiques. »

Peut-être M. l'abbé Ed. Albe aurait raison de parler de la sorte si le faubourg St-Georges était habité par des hobereaux intriguants, des arrivistes sans scrupule ; mais le faubourg St-Georges n'est habité que par des travailleurs sans ambition, dont la première préoccupation est de gagner durement leur vie et celle de leur famille.

Ce n'est certes pas la pour bleue de s'entendre traiter de cléricale qui empêche cette vaillante population de se rendre à l'église : ce n'est pas non plus par ignorance, ni par manque d'énergie, ni par indifférence : c'est par raisonnement.

Et M. l'abbé Ed. Albe qui est un homme de science, et de haute intelligence le sait bien.

Sa lettre est tout à son honneur, car ainsi, M. l'abbé Albe donne la preuve du souci réel et sincère qu'il a de l'âme de ses ouailles.

Mais c'est trop tard ; ce que lui, le courage d'avouer, la désertion de plus en plus grande des églises par les fidèles aujourd'hui plus clairvoyants, plus rationnels, ses collègues aussi l'ont constaté.

Il n'y a rien à faire, rien du tout.

M. l'abbé Ed. Albe comprend bien ; c'est pourquoi il a raison de prendre la précaution de mettre sa conscience à l'abri de tout reproche que pourra lui adresser au jour dernier le Père Eternel.

Il écrit en effet : « Il est sûr que le pasteur ne peut pas se reposer tant qu'il n'apas essayé d'atteindre ceux qui ne viennent pas ; car Dieu lui demandera compte de toutes les âmes de sa paroisse et il faut qu'il puisse dire à Dieu : « J'ai fait ce que j'ai pu, c'est par leur faute seule qu'elles se sont perdues. »

Par ailleurs, un autre prêtre dit un jour à ses ouailles qui pourtant celles-là, fréquentaient son église mais qui refusaient de comprendre ses appels à la générosité pour les œuvres pies : « Que voulez-vous, ô âmes frustes, ingrates et avares, que je réponde à Notre-Seigneur quand il me dira au jour du jugement dernier : »

« Curé de X., qu'as-tu fait de tes fidèles ? « Hélas, ajoutait ce bon pasteur, je ne pourrai que répondre : « Ils n'ont jamais voulu comprendre les besoins de notre sainte mère l'Eglise ; ils n'ont jamais de leur vie rempli de leurs oboles un tronc, c'est vous dire que bêtes me les ayant données, c'est bêtes que je vous les rends. »

Ce prône-là ne produisit pas plus d'effet que les autres ; les fidèles continuèrent à garnir l'église mais non les troncs, car ils estimaient probablement que le Père Eternel qui possède toutes les richesses de l'univers n'avait pas besoin du sou de pauvres pêcheurs.

Les lettres de M. Albe produiront-elles un réel effet sur la population travailleuse du faubourg St-Georges ? Nous en doutons.

Hier les fidèles ont commencé par serrer les cordons de leur bourse : aujourd'hui ils s'abstiennent d'assister aux offices religieux.

C'est vrai, la foi s'en va.

LOUIS BONNET.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en l'Hôtel de Ville le mercredi 20 février courant à 8 heures du soir.

### Ordre du jour :

Nomination des Commissions.  
Dépenses imprévues. — Compte rendu.  
Soutiens de famille. — Demande de MM. Rieux, Richard, Quercy.  
Demande de remise des frais d'études par M<sup>mes</sup> Hava, Nayrac, Rajade.  
Demande des habitants de Laroczière.  
Rapports des Commissions.

### Légion d'Honneur

Parmi les officiers inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur en 1907, nous relevons le nom de M. Pujal, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Notre compatriote M. Jouinot-Gambetta, chef d'escadron au 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique est inscrit au tableau pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

### Commission départementale

La commission départementale se réunira le 28 février.

### Conseil de révision

Le 23 février, à 2 heures de l'après-midi auront lieu les opérations du conseil de révision pour les étrangers.

### Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni samedi matin à 10 heures et dans l'après-midi à 2 heures dans une des salles de la préfecture, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie.

Etait présent : MM. Roques, inspecteur d'académie, Talou, Peyrichou, Larnaudie, conseillers généraux, Eychenne, Villadieu, inspecteurs primaires ; Mlle Bonnet, Mme Ségala, déléguées des institutrices ; MM. Vidal et Bouyé, délégués des instituteurs.

Il a été statué sur les questions suivantes :

C. A. P. — Demandes de dispenses de stage, rejetées.

Cavagnac. — Création d'une école mixte à Saint-Palavy, adopté.

Thémines. — Rattachement provisoire de la classe enfantine à l'école des garçons, adopté.

Ecoles de filles. — Etoffe destinée aux leçons de couture.

Dégagnac. — Création d'un emploi d'adjointe, (vœu), adopté.

### Récompenses honorifiques 1907

Instituteurs et institutrices, adopté. Bannes. — Secrétariat de mairie, autorisé.

Reilhaguet Ecole de Laval. — (avis favorable à la construction).

Saint-Martin-le-Redon. — Projet de construction d'une école de filles, adopté.

Payrac. — Projet de construction d'une école de filles, adopté.

Varaie. — Construction de préaux couverts, approuvé, construction d'une école de filles, approuvé.

Montgesty. — Appropriation d'une école de filles, adopté.

Enseignement de la couture dans les écoles de filles.

Application de la loi sur les fournitures nécessaires, (vœu formel).

### Conférence

Samedi soir, a eu lieu à la Bourse du Travail la conférence que nous avions annoncée, sur « les méfaits du Blanc de Céruse ».

M. Abel Crayssac, le conférencier, exposa son sujet avec beaucoup de netteté devant un auditoire nombreux ; dans son exposé des divers méfaits dus au Blanc de Céruse, il fut très intéressant et très applaudi.

« Moi, Denis Minoret, docteur en médecine, domicilié à Nemours, sain d'esprit et de corps, ainsi que la date de ce testament le démontre, lègue mon âme à Dieu, le priant de me pardonner mes longues erreurs en faveur de mon sincère repentir. Puis, ayant reconnu un monsieur le vicomte de Portenduère une véritable affection pour moi, je lui lègue trente-six mille francs de rente perpétuelle, trois pour cent, à prendre dans ma succession, par préférence à tous mes héritiers. »

« Fait et écrit en entier de ma main, à Nemours, le 11 janvier 1831. »

« DENIS MINORET »

Sans hésiter, le maître de poste, qui pour être bien seul, s'était enfermé dans la chambre de sa femme, y chercha le briquet phosphorique, et reçut deux

## Liste des jurés

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger durant la session de la Cour d'assises s'ouvrant à Cahors le 16 mars sous la présidence de M. Treille conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

MM.  
Briat Antoine, greffier de paix à Souillac.  
Constanty Ferdinand, propriétaire à Calès.  
Deseamps Adolphe, brasseur à Figeac.  
Laroczière Pierre, propriétaire à Sauzet.  
Dayet Charles Honoré, percepteur à Montcuq.  
Bouscat François, maire de Villesèque.  
Rayssac Joseph, maire de Lunan.  
Mazet Pierre, négociant à Souillac.  
Merle Louis, maire de Lissac.  
Delsuc Firmin receveur des postes en retraite.

Delpont Joseph, propriétaire à Cahors (Cabessut).  
Albert Isidore, adjoint au maire à Prayzac.

Pégourie Valentin, maire de Caniac.  
Eyrignoux Paul propriétaire à Girac.  
Lafage Cyrien, comptable à Leyme.  
Mage Gaston, Maire de Latronquière.  
Delpech Henri, prop. à Sénaillac.  
Taurand Frédéric, prop. à Teyssiou.  
Bousquet Jacques, propriétaire à Lherm.

Bayle Emile directeur d'école en retraite à Souillac.  
Corn Guillaume, vétérinaire à St-Céré.  
Lescure Henri, receveur de l'enregistrement à St-Céré.

Guilhem Louis maire de Laubenque.  
Laburgade de Belmont René, maire de Belmont.

Boyer Louis, prop. à Bretenoux.  
Coulon Paul prop. à St-Germain.  
Mazarguil Sylvain, maire du Bastid.  
Polge Henri, notaire à Lacapelle-Marival.  
Mallet Blaise, adjoint au maire de Girac.

Cayrel Jean-Julien, adjoint au maire de Lissac.  
Latour Auguste, négociant à Labastide-Murat.  
Mourguès Jean-Louis, propriétaire à Dégagnac.

Marronne Elie, greffier de paix à Lacapelle-Marival.  
Carlin Eugène, adjoint au maire de Cahors.

Destruel Louis, propriétaire à Cambes.  
Deilles Jean-Pierre, propriétaire à Montdoumer.

### Jurés supplémentaires.

Abadie Gentil, agent d'assurances à Cahors.  
Carayon Jean, propriétaire à Cahors.  
Combarieu Louis, archiviste en retraite à Cahors.  
Fournié Emile-Guillaume, clerk de notaire à Cahors.

### Mort en prison

Nos lecteurs se souviennent qu'à la date du 22 janvier un crime fut commis à Ste-Croix (commune du canton de Montcuq), par un vagabond nommé Guillaume Gastal, âgé de 63 ans, sur la personne du sieur Cassé Jean, propriétaire à Ste-Croix, âgé de 70 ans.

Gastal, qui fut trouvé le lendemain du crime à quelques kilomètres de la localité, couché dans une grange et couvert de sang, fut, malgré une opposition violente, arrêté et conduit à la prison de Cahors.

Depuis ce jour, Gastal qui niait être l'auteur de l'assassinat, refusa tous les aliments qu'on lui servait. Ces jours derniers, il fut fortement grippé mais il persista dans son refus de prendre en quantité suffisante de la nourriture.

Dimanche, dans l'après-midi, il s'affaissa et quelques instants après il expira.

Les femmes, qui sentirent la justesse de cette observation, coururent dans la chambre d'Ursule et trouvèrent cette noble créature, déjà si cruellement soupçonnée, agenouillée et priant Dieu, le visage couvert de larmes. Minoret, devinant que les trois héritières ne resteraient pas longtemps avec Ursule, et craignant la défiance de ses cohéritiers, alla dans la bibliothèque, y vit le volume, l'ouvrit, prit les trois inscriptions, et trouva dans l'autre une trentaine de billets de banque. En dépit de sa nature brutale, le colosse crut entendre un carillon à chacune de ses oreilles ; le sang lui sifflait aux tempes en accomplissant ce vol. Malgré la rigueur de la saison, il eut sa chemise mouillée dans le dos. Enfin ses jambes flageolaient au point qu'il tomba sur un fauteuil du salon, comme s'il eût reçu quelque coup de massue à la tête.

« Ah ! comme une succession délie la langue au grand Minoret ! avait dit Massin en courant par la ville. L'avez-vous entendu ? disait-il à Crémère. Allez ici ! allez là ! comme il connaît la manoeuvre ! »

« Oui, pour une grosse bête, il avait un certain air... »

« Tenez, dit Massin alarmé, sa femme y est ; ils sont trop de deux ! Faites les commissions ; j'y retourne. »

(A suivre)

## URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

### LA SUCCESSION DE MINORET

Elle le baisa sur le front, prit la clef et descendit ; mais, bientôt rappelés par les cris perçants de la Bougival, elle accourut. Le vieillard l'embrassa par un regard, lui vit les mains vides, se dressa sur son séant, voulut parler, et mourut en faisant un horrible dernier soupir, les yeux hagards de terreur. La pauvre petite, qui voyait la mort pour la première fois, tomba sur ses genoux et fondit en larmes. La Bougival ferma les yeux du vieillard et le disposa dans son lit. Quand, selon son expression, elle eut paré la mort, la vieille nourrice courut prévenir Savinien ; mais les héritiers, qui se tenaient au bout de la rue, entourés de curieux, et absolument comme des corbeaux qui attendent qu'un cheval soit entré pour venir gratter la terre et la fouiller de leurs pattes et du bec, accoururent avec la célérité de ces oiseaux de proie.

Pendant ces événements, le maître

de poste était allé chez lui pour savoir ce que contenait le mystérieux paquet.

A MA CHÈRE URSULE MIROUËT, FILLE DE MON BEAU-PÈRE NATUREL, JOSEPH MIROU



### Coup de baïonnette

Dimanche soir, un soldat du 7<sup>e</sup> d'infanterie se présentait à la maison portant le numéro 20 de la rue Bouscarat et pénétrait dans une chambre en compagnie d'une pensionnaire de l'établissement, Henriette Latrille.

Au bout de quelques instants des cris « au secours » furent entendus : la patronne, Marguerite Hochard, s'accourut et aperçut le client qui tentait d'étrangler sa compagne d'occasion.

Elle essaya d'intervenir mais aussitôt elle reçut du soldat un formidable coup de poing sur la bouche.

Aux cris poussés par les deux femmes, la sous-patronne Blanche Bourgeat arriva ; le soldat rendu furieux lui porta un coup de baïonnette à la cuisse gauche.

Puis profitant de l'affolement des femmes, s'enfuit non sans avoir assommé d'un formidable coup de poing la portière Jeanne Miramon.

Plainte fut aussitôt portée à la police contre le brutal militaire dont le numéro matriculé a pu être pris et donné au sergent Michel par la pensionnaire de l'établissement.

Une enquête est ouverte.

### Tribunal correctionnel

Audience du 18 Février 1907

VAGABONDAGE ET MENDICITÉ

Le nommé Lançon Baptiste Marius Stanislas 61 ans, inculpé de vagabondage et de mendicité est condamné à 15 jours de prison : c'est sa 10<sup>e</sup> condamnation.

DELITS DE CHASSE

Plusieurs chasseurs sont condamnés à des amendes variant de 25 à 50 fr.

VOL DE LÉGUMES

Le nommé Q... de Cavaniés a cru qu'il avait le droit de se dédommager de la perte de sa récolte par suite des orages et de la sécheresse. Il a pris des choux à ses voisins de propriété : cela lui paraît tout naturel du moment que lui n'avait pas un chou à mettre dans sa soupe après en avoir planté, dit-il, plus de deux mille.

Le tribunal goûte peu cette théorie et condamne Q... à 15 jours de prison mais lui fait application de la loi de sursis.

Situation Agricole

Voici, d'après l'Officiel, les renseignements sur la situation agricole dans le Lot :

Le mois de janvier a été caractérisé par une température relativement douce et par de belles journées jusqu'au 25. Mais, à cette date, des froids très rigoureux sont survenus et le thermomètre est descendu à -8°. L'aspect des céréales et des cultures fourragères reste satisfaisant. Les travaux de défoncement pour les cultures printanières sont très avancés. La taille de la vigne est commencée. On procède aux travaux d'entretien des prairies naturelles et artificielles. Comme on le prévoyait, la récolte de la truffe est définitivement mauvaise.

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 18 février 1 h. 27 s.

### La situation ministérielle

Les ministres ont conféré longuement dans la matinée au ministère de l'intérieur : on assure que l'accord s'est fait. M. Clemenceau est allé ensuite communiquer à M. Fallières les décisions prises.

M. Briand aujourd'hui fera à la Chambre au nom du gouvernement, une déclaration et il répondra demain aux interpellations de MM. Meunier et Guieysse.

Cette intervention de M. Briand semble indiquer que l'accord sera complet au prochain Conseil des ministres et que le cabinet entier se présentera demain devant la Chambre.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 19 février, 1 h. 20 s.

### Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée. M. Briand a inquérit des déclarations qu'il fera aujourd'hui à la Chambre en réponse aux interpellations de MM. Meunier et Guieysse. Le Conseil a approuvé l'unanimité ces déclarations.

M. Clemenceau interviendra dans le débat si c'est nécessaire.

### Location des immeubles culturels

Le Conseil municipal républicain de Clouzeaux (Vendée) a décidé de donner gratuitement au curé la jouissance du presbytère.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

Praysyac

Foire du 16 février. — Le temps glacial de la matinée avait rendu difficiles les moyens de transport ; aussi notre foire s'en est ressentie et l'importance des affaires s'est trouvée diminuée sur la plupart de nos marchés.

Voici le prix des principales denrées : Halle aux grains. — Blé, de 16 à 18 francs ; avoine, de 14 à 15 francs ; maïs, de 13 à 14 francs ; pommes de terre, de 8 à 9 francs ; châtaignes, de 8 à 9 fr., le tout l'hectolitre ; son, de 8 à 9 fr., repasse de 9 à 10 francs les 50 kilos.

Marché aux bestiaux. — Vente très active sur les bêtes de travail. — Gros bœufs d'attelage, de 1.100 à 1.200 fr. ; bœufs, de 900 à 1000 francs ; bœufs ordinaires de 700 à 800 francs ; bouvillons de 300 à 400 francs, le tout la paire ; jeunes vœux, de 150 à 200 francs la pièce.

Viande de boucherie. — Bœuf, de 33 à 36 francs ; veau, 36 à 38 francs ; mouton, de 33 à 40 fr. les 50 kilos, poids vif.

Marché à la volaille. — Poulardes, de 6 à 7 francs ; poules de 5 à 6 francs ; gros poulets, de 6 à 7 francs ; poulets communs, de 4 à 5 francs ; canards, de 8 à 9 francs ; dinades, de 10 à 13 francs ; gros dindons, de 16 à 18 francs ; pigeons, de 2 fr. à 2 fr. 50 ; lapins domestiques, de 4 francs à 4 fr. 60 ; pintades, de 5 à 6 fr. ; le tout la paire.

Chevreaux, de 4 à 5 fr.

Les œufs valaient de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 la douzaine.

Marché aux moutons. — Gros moutons de sexe, de 50 à 55 francs ; moutons communs, de 40 à 45 francs ; brebis de rapport, de 36 à 38 fr. ; brebis communes de 28 à 30 fr. ; brebis avec couple, de 40 à 45 francs ; agneaux, de 18 à 20 fr.

Marché aux porcs. — Les porcs gras ont fait complètement défaut. Aucun animal n'avait été amené en foire. Les porcs d'hivernage, de 60 à 65 francs ; jeunes porcs, de 36 à 38 francs ; porcelets, de 15 à 25 francs ; le tout la pièce.

Viande de charcuterie à la vente sur banc. — Porc frais, de 80 à 90 centimes ; saucisse, 1 fr. 10 ; grillons 1,10 ; lard, 1 fr. ; saindoux, 1 fr. ; viande salée, 80 centimes ; pâtés, 1 fr. 20, le tout la livre.

Jardinage. — La vente est toujours très élevée en rapport du manque général des denrées.

Plants d'oignons, de 75 centimes à 1 fr. le paquet.

Plants de vigne greffés, de 4 à 5 fr. ; riparias de 1 mètre, de 14 à 18 fr. ; rupestris de 16 à 18 fr. ; plants racinés, de 3 à 4 fr. le cent.

### Arrondissement de Figeac

Figeac

Société des combattants de 1870-71. — M. le vicomte du Pouget, président de cette Société, vient d'adresser à tous les maires de l'arrondissement un dernier appel. Nous engageons les familles qui, en 1870-71 ont perdu un de leurs membres, à faire leur déclaration à leur mairie, le dernier délai étant fixé au 1<sup>er</sup> mars prochain.

Voici la lettre contenant l'appel dont il s'agit : Monsieur le maire, « Je vous prie de vouloir bien envoyer le plus tôt possible les noms et prénoms des soldats de votre commune morts en 1870-71 sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures. « Si vous tenez à ce que les noms soient inscrits sur le monument dont l'inauguration est fixée au mois de juin prochain, m'adresser d'urgence la liste qui vous concerne. Passé le délai du 1<sup>er</sup> mars, chaque inscription coûtera 5 francs. « Agréez, etc. « Signé, vicomte du POUGET. »

« N. B. — Adresser les correspondances à M. Certes, trésorier de la Société des Combattants à Figeac. »

Prévoyants de l'Avenir. — Le bureau de la 2.009<sup>e</sup> section a l'honneur d'informer ses sociétaires, que l'assemblée générale annuelle de 1907 aura lieu le dimanche 24 février, à 2 heures du soir, salle de la mairie. D'importantes communications se trouvant à l'ordre du jour, tous les sociétaires sont priés d'assister à cette réunion.

Tribunal correctionnel. — Audience du 16 février.

Le tribunal prononce trois condamnations à 50 fr. d'amende chacune pour délits de chasse en temps prohibé, et ordonne la confiscation d'un fusil abandonné dans un champ par un inconnu.

Aggression. — Le soir de la foire, deux individus, l'un de Cardaillac et l'autre de Saint-Perdoux, ont assailli sur la route de la Capelle à Rouquayroux, le nommé Baptiste Delfau, de Labathude, et sans le moindre motif, l'ont violemment renversé dans le fossé et l'ont assommé avec une brutalité sauvage, à coups de poing et de pied.

Sur la plainte de la victime, la gendarmerie a procédé à une enquête. Cette

affaire ne tardera pas à se dérouler en correctionnelle.

Foire. — Notre foire du 15 février a été très importante. Hausse sur les bestiaux.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, 800 à 1.000 francs la paire. Bœufs gras, de 33 à 35 francs le quintal.

Veaux et moutons gras del fr. à 1 fr. 15 le kilo.

Cochons gras de 58 à 65 francs le quintal.

Porcelets de 20 à 30 fr. pièce.

Blé, 19 à 19 fr. 50 l'hect. Avoine, 10,50 à 11 fr.

Maïs, 17,50 à 18 fr. Noix 17,50 à 18 fr.

Volaille, 0,80 le demi-kilo. Œufs, 1,50 la douzaine.

Echo de la foire. — C'est avec satisfaction que nous avons pu constater, le jour de notre grande foire du 15 février, que pas un seul vol à la tire n'avait été opéré par la bande de pickpockets qui exploitait nos marchés. Ceci est certainement dû à la surveillance organisée par la gendarmerie et la police de notre ville. Nous les en félicitons bien vivement.

Disons aussi que depuis quelque temps tous les nomades, que la question d'humanité ne protège pas, sont impitoyablement expulsés de la ville et du rayon de l'octroi. Les gitanos sont l'objet de la même sévérité. Aussi sommes-nous en pleine sécurité.

Cajarc

Classe de 1886. — Dans un but de fraternité, les hommes de la classe 1886 devant présenter leur livret le 26 courant à Cajarc, à l'occasion du conseil de révision, ont décidé de fêter ce même jour le vingtième anniversaire de leur tirage au sort par un banquet qui aura lieu à midi, à l'hôtel Couzy.

Les cotisations seront reçues jusqu'au 25 février inclus chez M. Fréjactille, coiffeur, ou chez M<sup>me</sup> veuve Couzy.

Marcellac

Monuments historiques. — L'église de Marcellac, des douzième et quinzième siècles, vient d'être classée par l'Etat comme monument historique.

### Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — Notre foire du 15 favorisée par un beau temps a été très belle. La hausse persiste sur les animaux gras.

Voici les cours qui ont été pratiqués : Bœufs, 33 à 40 fr. le quintal.

Moutons, 85 à 90 fr. les 100 kil.

Noix, 18 fr. ; blé, 18 fr. ; maïs 16 fr., le tout l'hectolitre, avoine, 6 francs la quart.

Poulets, 0,70 le demi-kilo.

Poulets, 2,50 la paire.

Pigeons, 1 fr. à 1 fr. 25 la paire.

Œufs 1 fr. la douzaine.

Les porcs ont été enlevés à 60 fr. le quintal.

Vaillac

Le Crime de Vaillac. — Sur la foi de renseignements qui se ressentirent de la terreur que des attentats successifs avaient répandue dans le pays, on a présenté la mort du malheureux Pradié comme le résultat d'un assassinat. Or, rien n'est encore certain, et à mesure que l'instruction avance, l'hypothèse d'une mort accidentelle gagne du terrain. Il est en effet, démontré à l'heure actuelle que le corps de ce vieillard n'a pas été transporté pour dérouter la justice, ainsi qu'on le croyait tout d'abord, à quinze cents mètres de l'endroit où il avait été frappé, mais bien qu'une fois blessé, il a péniblement parcouru ce chemin et que quatre heures plus tard, vers 8 heures du matin, il était encore debout, non loin du lieu où son cadavre a été découvert. Si on ajoute que ce point est séparé de la route de Labastide-Murat par un talus à pente très rapide formé de pierres et de rochers, on est en droit de se demander si ce malheureux, saisi par le froid, après une chute qui aura troublé sa vue, ne s'est pas engagé sur la pente en question où il se serait fait les graves blessures constatées par le médecin légiste. Enfin, il a été trouvé porteur d'une somme de 90 francs, ce qui semble exclure le vol comme mobile du crime.

Si on en arrive à cette conclusion, ce sera un soulagement pour la population de nos contrées qui n'étaient rien moins que rassurées.

Le juge d'instruction qui comme toujours, ne ménage ni son temps, ni sa peine, était encore sur les lieux mercredi dernier et l'enquête, rapidement menée, nous fixera sans doute bientôt sur ce qu'il faut penser de cette triste affaire.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMBL

Bonne tante Claire

Ta dernière lettre, datée 3 courant, m'a fait plaisir et m'a comblée de bonheur,

quoique les vers sur le mot républicain, ne soient pas riches, quand ils s'amuse à cotoyer, comme une barque désemparée, des rives peu hospitalières.

Pour ne pas mâcher le mot, je vais te le cracher ! Eh, bien !... tes vers... il s'en manque de beaucoup, qu'ils aient paru mifloqués à ceux des républicains fumelois qui sont réactionnaires dans l'âme !

Chez eux la marmite bout aussi tranquillement que l'on voit la fumée des fourneaux de l'usine s'élever paisiblement dans les airs.

T'imaginais-tu, peut-être, que depuis ton brusque départ aux enfers, les choses avaient bougé, et que le progrès avait seulement avancé d'une semelle de soulier, ce soulier eût-il appartenu à Cendrillon.

Non ! Tout est en place comme autrefois.

Tous les républicains se regardent en chien de faïence, et ne tombent d'accord, que pour reconnaître que c'est un grand péché d'être pauvre, et un sacrilège impardonnable de vouloir se heurter à la puissance de l'argent.

La lutte est inégale. La pauvreté est toujours vaincue.

C'est convenu. Par la force du pain qui manque, les pauvres ont toujours tort et les cloches de Fameville ont toujours raison de faire un vacarme épouvantable de quatre heures du matin à dix heures du soir.

Si tu revenais parmi nous, tu ne trouverais pas à Fumel, quatre personnes qui n'aient du coton dans les oreilles, pour amoindrir ce bruit désagréable et assourdissant ! Mais un de ces bruits, tu sais, à reléguer dans un coin la sonnerie du tocsin, un tapage à faire blémir d'effroi, le coup d'arquebuse qui annonça catholiquement le massacre de la St-Barthélemy.

— On prêchait en chaire, que le Seigneur ordonna le repos hebdomadaire ; s'il en fut ainsi, il dut oublier les carillonneurs, du moment que j'ai le droit de l'affirmer, que le septième jour de la semaine, n'est pas précisément pour ces instrumentistes un jour de chômage !

J'abandonne les bourdons à leur clocher et leur bocan aux ouïes sensibles, pour te parler d'autre chose.

Comme n'importe quel Pharaon, j'ai fait un rêve.

Tu sais que dans notre famille, les rêves sont comme la réalité ; il n'y a jamais un brin de place quand il s'agit de caser une parcelle de bonheur.

Aussi voilà pourquoi, je ne sais comment, sur les ailes du rêve, je me suis trouvée transportée dans une petite localité qui avait beaucoup de ressemblance avec Fumel.

— Les enfants sortaient de l'école, Joyeux comme une nichée de pinsons qui prend son essor, ils s'éparpillaient gambadant à travers les rues de la ville.

Des personnes dont le rôle charitable se trouvait déplacé par une bonté trop intéressée, appelaient ces enfants, leur passaient les doigts dans les cheveux les caressaient de leurs petites mains finement gantées, et les convoquaient pour le jeudi suivant à une promenade champêtre, avec l'alléchante perspective qu'une collation de gateaux et deux doigts de vin blanc, serait la récompense de leur bonne volonté.

Pense donc, ma tante vieille, à ce que ne te fera pas rajouter !

Des enfants allant au catéchisme, oublient facilement que la gourmandise fait partie des sept péchés capitaux ; mais ils avaient cette excuse, c'est que l'homme qui a le pouvoir d'absoudre devant toutes les fois présider à ces agapes enfantines.

Dans ce pays du rêve c'est tout à fait comme chez nous.

La richesse a déclaré une guerre à outrance à la pauvreté.

Les pères de famille malheureux, sont obligés de faire semblant d'aller à la messe, pour s'attirer les bonnes grâces des personnes qui ont les moyens d'être charitables.

Et pourtant ce pays du rêve est doté comme le nôtre :

D'un conseil municipal qui dort,

D'un bureau de bienfaisance qui roupille,

D'une assistance publique tombée en léthargie,

De petites secours qui vont à vèpres.

D'un comité républicain, qui n'a pas encore terminé son rapport, pour savoir si le fils de Behanzin doit rester à Alger ou aller au Dahomay terminer ses études.

J'en étais lade moucrève, quand : cric... crac... !

Moun counté és acabat.

Ta toujours tendre et affectueuse nièce.

CLAIRETTE

### CONDAT

Le Presbytère de Condat

Le presbytère de Condat est-il ou non une propriété communale ?

Telle est la question posée par plusieurs de nos confrères régionaux, et soumise dimanche à l'examen du conseil municipal.

Nous nous attendions à une solution conforme aux principes démocratiques.

Nous espérons voir les conseillers condatois affirmer leur attachement à la République, en mettant leur desservant



## VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?

LA PREUVE

Sotteville-les-Rouen, 24 Mars

1905.— Ma petite Fernande,

déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouvela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois.—Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai ! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits ? Sûrement si ! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

“LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE”.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

en demeure d'opter pour une location ou un départ.

Désillusion complète. Les républicains du Conseil ont eux-mêmes imité de Conrad le silence prudent.

Ils sont, il est vrai, en minorité, car chacun sait que dans ce conseil siègent un haut dignitaire de l'Action libérale populaire, des bonapartistes républicains pour la circonstance, hier encore membres du Conseil de fabrique.

Aussi tiennent-ils à leur cure ; et entendent-ils qu'il soit logé gratis pro deo.

Le presbytère, d'après eux, est un immeuble privé, propriété des héritiers d'un donateur. L'Etat, la Commune n'ont rien à y voir. Le presbytère, de par leur volonté, reste et restera à la libre disposition du curé.

Les républicains n'accepteront pas cette solution, et en référeront, si besoin est, à l'administration compétente.

En 1876, M. Bayle, carme déchaussé d'un prieuré du midi, a donné, non point à la fabrique, non point à l'église paroissiale, mais à la commune de Fumel, une certaine quantité de terrain à l'effet d'édifier un presbytère avec jardin. Cette donation a été faite suivant contrat au rapport de M<sup>e</sup> Fournié-Gorse, lors notaire à Fumel. Acceptation en a été faite par le Conseil municipal avec approbation de l'autorité préfectorale.

Sur le terrain ainsi donné, la commune de Fumel a fait édifier le presbytère actuel. Les travaux ont été donnés à l'adjudication. L'entrepreneur n'exécutant pas le cahier des charges, se vit maître en demeure par l'autorité municipale. La mise en demeure restant sans effet, le maire fit notifier à l'entrepreneur la mise en régie des travaux, qui furent alors effectués par M. Tesquet, aujourd'hui conseiller municipal.

Le presbytère de Condat est donc une propriété communale.

Non, répond le conseiller municipal, ex-président de l'ex-conseil de fabrique. C'est une propriété privée. Les héritiers Bayle ont fait des réserves au moment de l'inventaire ; ils revendiquent cet immeuble.

Etes-vous certain, M. le conseiller et ex-fabrique, que le presbytère de Condat ait été compris dans l'inventaire ? Vous y assistiez et vous devez par conséquent être mieux renseigné que moi. Vous affirmez que oui ? Sous quelle rubrique s'il vous plaît ? A l'article fabrique ou mensue ?

A aucun, je crois ; car à ce moment le Gouvernement faisait procéder à l'inventaire des biens des églises et non à celui des biens communaux.

Une propriété communale, un bien donné à la commune ne pouvait à ce propos être porté à l'avois des biens des fabriques ou de la mensue curiale.

La donation est un acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire qui l'accepte. Donc le presbytère est propriété communale.

En outre, l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 2 janvier 1907 déclare que les communes recouvrent la libre disposition des presbytères dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association constituée dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905.

La commune de Fumel, propriétaire du presbytère de Condat, en a la libre disposition conformément à loi précitée.

Condat est dire pour vous, MM. les conseillers cléricaux. Mais elle est la loi ; et il faut s'y soumettre.

Un Fumelois.

### Bibliographie

La Vie Heureuse

Une élection à l'Académie ! Une de diplomatie, d'espoirs, de déceptions évoquant ces mots, Trois fauteuils étaient vacants sous la coupole. Qui les occupera ? Comment votent nos immortels ? La Vie Heureuse, dans son numéro du 15 février donne sur ces questions, à propos des élections d'hier et de demain, les détails les plus amusants. Pour le surplus voici le sommaire complet de ce numéro :

Mademoiselle Thimoson, par André Brouillet. — Autour d'une élection : Académiciens et candidats. — La saison en Egypte. — Quelques femmes auteurs dramatiques. — Armande de Polignac, Comtesse de Chabannes La Palisse. — L'œuvre de Mme Th. Bentzon. — La fête donnée par le Comité du prix Vie Heureuse au Palace-Hôtel. La cantine maternelle. — Le choix d'un livre, par Marcel Boulenger, illustré par Wely. — En forêt de Cerisy. — Du Volney à l'Espantay, par Vauxcelles. — La Comédie chez M. et Mme Pérrier. — Au Palais de Glace dessins de Mahut. — Comment nos artistes éduquent leurs enfants. — Les fêtes du cœur, par Henry Bidou.

Abonnements : Paris et Départements 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N<sup>o</sup> 50, centimes.

### Maladies des Reins

Aide opportune de Périgueux

Les habitants de Périgueux ont prononcé par des témoignages comme le suivant que les maladies des reins et de la vessie les plus rebelles



## Bibliographie

Une curiosité historique nous est révélée, cette semaine, dans les *Annales* : c'est le discours prononcé par Mirabeau contre un projet d'impôt sur la Rente. A un siècle de distance, les mêmes questions se posent. Ce numéro des *Annales* renferme quantité d'articles remarquables, se rattachant à l'actualité : des souvenirs d'Adolphe Brissot sur Offenbach ; la Revue des Livres par Jules Bois ; une étude sur l'Électre, de Sophocle, par Maurice Croiset ; la vie féminine, par Yvonne Sarcy ; des dialogues humoristiques d'Alfred Capus et Mignel Zamacoïs ; la suite des belles promenades au Musée du Louvre, par J.-F. Raffaëlli ; un morceau de musique d'Offenbach, des gravures d'art, etc.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

**LA NATURE.** Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, *Journal hebdomadaire et illustré*, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1760, du 16 février 1907.

Les câbles porteurs dans les chantiers de construction de navires, par P. de Mériel. — Emploi du sélénium en astronomie, par L. R. — La marine militaire de l'Allemagne, par Will Darville. — Du rôle de la chimie en peinture, par Eugène Lemaire. — La résistance au froid, par Henri Guipin. — Téléphonie sans fil, par Paul Niwengowski. — Creusement d'une tranchée par l'abattage hydraulique, par Etienne A. Ritter. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 11 février 1907, par Ch. de Villemont. — Un nouvel essai de sériciculture à Madagascar, par Louis de Cantilly.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

### Le « TOUR DE FRANCE »

Revue illustrée de grand luxe paraissant tous les deux mois

Quatrième Année  
Sommaire du n° 36 qui paraîtra le 28 Février

Numéro entièrement consacré à la Touraine  
Impressions de Touraine, René Boylesse. — Trois Villes de Touraine, Paul Vitry. — Châteaux de Touraine, H. Boland. — Le Château d'Azay-le-Rideau, André Hallays. — La Touraine de Balzac, Robert de Souza. — La Touraine, Emile Sedayn. — 200 Illustrations dont plusieurs en page entière.

**QUATRE PLANCHES HORS-TEXTE :**  
I. Un vigneron de la vallée du Cher.  
II. Matin d'été à Montbazou.  
(Reproductions en couleurs de 2 toiles de Fernand Maillaud.)  
III. Page d'album : Croquis d'hiver en Touraine.  
IV. Carte en couleurs de la Touraine.

Prix du fascicule complet : 2 fr. 50 ;  
Étranger : 3 fr.  
Conditions d'abonnement

Une année, France, ..... 15 francs.  
Étranger, ..... 20 —  
Direction du Tour de France : 295, Boulevard Raspail — Paris.

Le numéro 3 du *Journal de l'Université des « Annales »* vient de paraître : il n'est pas moins intéressant que les précédents ; il reproduit les cours et les conférences faits pendant la dernière semaine par Pierre Baudin, le docteur Sibileau, Jules Truffier, Georges Cain, Gaston Deschamps, Francis Thomé, Bourgaunt-Ducoudray, sur la morale, l'histoire, la littérature, la musique, l'économie domestique, etc.

Le numéro 60 centimes.

### « SELECTA »

LE PLUS BEAU JOURNAL DU MONDE

#### Sommaire du n° 9

Appel aux mères de familles.  
Le Catéchisme de Prophylaxie sanitaire et morale par le Dr Suarez de Mendoza.  
Pourquoi M. Rostand a-t-il dénaturé l'histoire ? (Suite).  
Les tunnels de New-York par Harris.  
Littérature : A travers l'histoire. Le Calvaire par P. C. L'hiver par Eugène Fourrier. — Le petit Martyr par Xanrof. — Janvier (poésie) par François Coppée. — Mariette par Ludovic Halévy. — Le Dimanche par Jacques Normand. — Le Phénomène par Georges Courteline. — Le Quatrième pauvre par René Bazin. — Par la Volonté et par la Grâce, roman manuscrit de Pierre Valdagne (32 pages encartées dans le numéro).  
Revue de la Quinzaine : La manifestation pour le Repos hebdomadaire. — La catastrophe de la Jamaïque. — La troisième assemblée des évêques français. M. Maurice Barrès à l'Académie française. — Un sous-marin coulé.  
Magazine : 4 pages : Les faits saillants du monde entier.

Musique : Si tu peux ! paroles de Sijenna, musique de Marie Delemotte.  
Chronique les élégances par Madame Camille Duguet.  
Pièces et Toilettes.  
La Mode pratique.  
La vie : Nos Interviews. Madame la duchesse d'Estissac par René d'Anjou  
Les Sports : Automobile : 16 pages encartées : Cours d'Automobile et de traction sur route.  
Cyclisme : Le match Jacquelin-Mac Farland Le match Robi-Darragon.  
Athlétisme : Le Challenge Lemonnier. — Le Cross-Country international.  
Hippisme.  
Impressions musicales : La direction de l'Opéra par Gaston Lemaire.  
Les Théâtres par Xaintrailles.  
Les Livres par Saint-Mégrin.  
La maison. — Mots pour rire.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 8°. — Sommaire du 17 février 1907.

Jean Aicard : Benjamin. — Léon Bérthaud : Le Piote n° 10. — Pontevrez : L'enjeu du bonheur. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Paul Faval : Chasse aux traitres. — Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.  
Étranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1785<sup>e</sup> livraison (16 février 1907).

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — L'araignée concurrente de la métallurgie moderne, par Daniel Bellet. — La faïencerie de Quimper, par Ch. Géniaux. — L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. — Les secrets de la prestidigitacion, par St.-J. de L'Escap.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

### Chemin de fer d'Orléans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1907

#### VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1<sup>o</sup> POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2<sup>e</sup> classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Segovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2<sup>o</sup> POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 135 fr. en 2<sup>e</sup> classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baéza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les ga-

res, sont émis du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1<sup>re</sup> classe et de 47 pesetas en 2<sup>e</sup> classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.)

Les voyageurs munis de billets de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

### Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1<sup>o</sup> — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2<sup>o</sup> — des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

### A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME



Cette jeune personne a des points de côté ; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal ; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.

La OUATE THERMOGÈNE est le topique souverain contre les Rhumes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis et toutes les Douleurs Rhumatismales. Ces affections sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les vésicatoires, qui, étant très corrosifs, laissent après leur application des traces souvent ineffaçables. Le THERMOGÈNE n'a pas ces conséquences désagréables ; il est propre, facile, et ne laisse aucune trace ; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes. La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

DELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Huret, à Nantes.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900  
**NEURALGIES**  
Migraines, Nourishment et toutes les douleurs nerveuses, guéries par les PILULES CROMIER.  
Dépôt : Schmitt, place 75, rue La Boétie, Paris  
et toutes Pharmacies, France et Étranger.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900  
**ASTHME CATARRHE OPPRESSION**  
GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR  
60 ans de succès. — Prix : 3 fr. franco.  
M<sup>re</sup> ROBIQUET, membre de l'Acad. de Médecine  
23, rue de la Monnaie, PARIS  
et toutes Pharmacies, France et Étranger.

## DISTILLERIE

de la Feuillantine, Limoges, demande agents appointés, forte remise, pour clientèle bourgeoise, épiceries et limousinières.

Grande Société d'Épargne et d'Habitations à bon marché, demande un agent général par arrondissement. Cent cinquante francs par mois et fortes remises. L'Union Prévoyante, 85, Boulevard Voltaire, Paris.

## Grande Pharmacie

DE LA **CROIX-ROUGE**  
BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

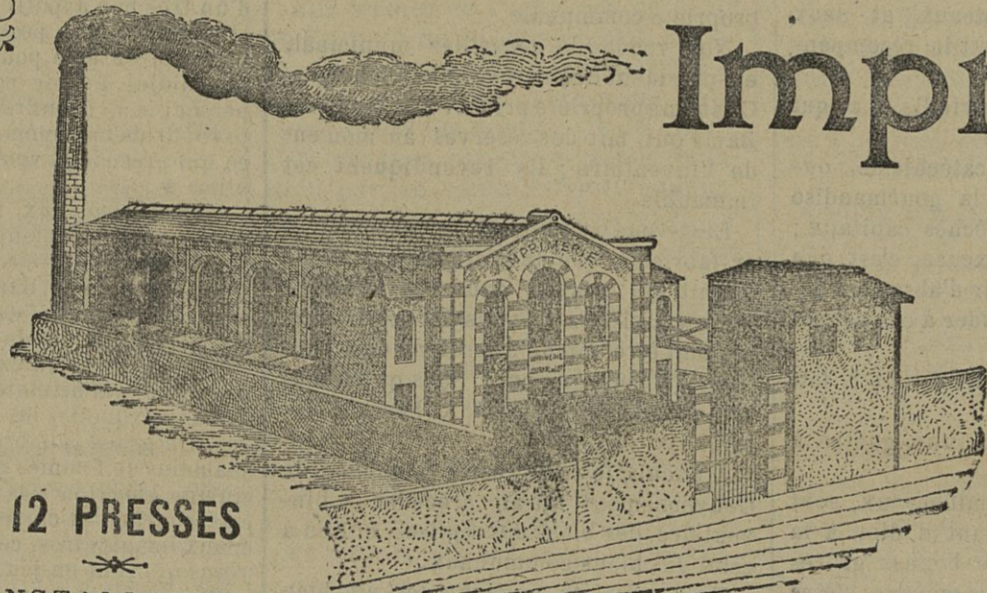
DIRECTEUR : **PAUL GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe. Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS